

Problèmes moraux dans la *novas* de la Reine Esther

Imre Gábor MAJOROSSY

Même après la redécouverte du trésor narratif de la littérature occitane médiévale, la *Novas de la Reine Esther*¹ demeure un produit littéraire exceptionnel révélateur de l'essor provençal. Ce phénomène s'observe d'un double point de vue. D'une part, on verra comment l'adaptation de l'histoire juive occupe une place particulière à cause de cette origine ; d'autre part, on s'interrogera sur la teneur du message adressé au public de l'époque. Dans la présente étude, je voudrais exposer quelques points de repère qui représentent un intérêt particulier pour l'éthique.

En ce qui concerne la situation du Livre d'Esther dans l'Ancien Testament, en simplifiant les nuances philologiques, on peut affirmer qu'il y a deux versions, un texte hébraïque et un texte grec. Ce dernier est un peu plus long, mais ne fait que développer quelques détails qui soulignent le caractère religieux et enrichit la première version de quelques procédés littéraires. De plus, la version grecque a enfin énoncé le message religieux qui permettra bien plus tard à la communauté juive et à l'Église chrétienne de ranger le livre parmi les canoniques : Dieu a sauvé son peuple grâce à Esther et Mardochée.

L'Occitanie, où Crescas du Caylar a rédigé son ouvrage sur la Reine Esther peu après 1322, est habitée par une communauté juive pour laquelle la connaissance de la tradition littéraire sacrée faisait partie de la vie quotidienne². D'un certain point de vue, la situation de la communauté juive était pareille à celle que connaissait l'empire perse selon la description biblique. La religion et la culture juives étaient en minorité dans l'entourage occitan chrétien³. Bien entendu, les Juifs de Provence ne sont pas restés imperméables aux courants littéraires et sociaux de leur entourage. Les problèmes moraux, que je présente dans cette étude, sont en rapport étroit avec ceux qui préoccupent les théoriciens de la poésie des troubadours⁴.

¹ CRESCAS DU CAYLAR, *Roman de la Reine Esther*, in *Nouvelles courtoises occitanes et françaises*, éd., trad. et prés. par Suzanne Méjean-Thiolier et Marie-Françoise Notz-Grob, Paris, Le Livre de Poche, 1997.

² Les événements de la vie littéraire-musicale avaient régulièrement des points communs : « A toutes les périodes, des Juifs se sont rencontrés parmi les ménestrels non juifs, exécutant leur répertoire, mais il y en eut de spécialisés dans les chants et les airs traditionnels juifs. » METZGER, Thérèse et Mendel, *La vie juive au Moyen Âge*, Fribourg, 1982, p. 159.

³ « Par ailleurs, ces Juifs nous apparaissent comme à la fois unis par une forte conscience de groupe – ils ont leur quartier, et, pour autant qu'on le puisse savoir, leurs propres chefs communautaires – et suffisamment proches de leurs voisins chrétiens pour que des échanges en profondeur puissent avoir lieu. » MARTEL, Philippe, « Dans la banlieue de Sepharad : les Juifs dans l'espace occitan au Moyen Âge, Juifs et source juive en Occitanie », Vent Terral, Valdariás, 1988, p. 8.

⁴ On verra tout de suite que c'est l'obéissance qui est imposée sur les femmes. À propos de l'*obediensa* on peut se référer à Dimitri Scheludko qui, en présentant une *cansó* de Guilhem de Peitieu, explique le rôle de l'obéissance dans la poésie troubadouresque, à l'aide d'une série d'exemples patristiques. „Der Ausdruck *obediensa* ist nicht volkstümlich, er gibt das kirchen-lateinische Wort *obedientia* wieder. Aber

Vu que la version occitane n'est pas restée intacte, puisque la majorité du texte a été perdue, notre tâche est simplifiée. Nous n'avons qu'à observer les parallélismes et les différences entre le texte biblique et le texte occitan. Il faut ajouter qu'il y a eu sans aucun doute plusieurs sources desquelles Crescas, quasi rédacteur, a puisé.

Au centre de deux textes, on retrouve le conflit entre le roi et de Vasthi qui ne lui obéit pas. Cette désobéissance fournit la raison de promulguer une décrétale sur la fidélité et sur l'obéissance obligatoires des femmes envers les hommes. Bien que ce n'ait été qu'un court épisode dans le livre biblique, c'est aujourd'hui, pour les analyses modernes, le motif qui porte le message de l'histoire.

Egredietur enim sermo reginae ad omnes mulieres ut contemnunt viros suos [...]. Et hoc in omne quod latissimum est provinciarum tuarum divulgetur imperium et cunctae uxores tam maiorum quam minorum deferant maritis suis. [...] Et misit epistulas ad universas provincias regni sui ut quaeque gens audire et legere poterat diversis linguis et litteris esse viros principes ac maiores in domibus suis et hoc per cunctos populos divulgari. (Est 1,18.20.22)

Il ne fait aucun doute que d'une part, cela constitue un changement important, et que d'autre part tout cela fournit un exemple excellent pour confirmer le fait qu'il existe une certaine indépendance de la matière littéraire. La perte de la majorité du texte influence donc profondément la réception de l'ouvrage et, bien entendu, la possibilité de l'interpréter. Par conséquent, tous les jugements de valeur esthétique doivent être complétés d'un avertissement qui souligne que l'évaluation n'est

auch der dahinter steckende Gedanke ist nicht weltlich. Platon und Ovid sprechen zwar vom *servitium amoris*, sie fordern aber nicht daß der Verliebte aus Liebe auch anderen Personen gegenüber gehorsam sein soll. *Obediensa deu portar a moutas gens qui vol amar*, sagt Wilhelm, das heißt, die Liebe soll überhaupt Verzicht auf den eigenen Willen bedeuten. Das führt uns zu dem kirchlich-klösterlichen Begriff der *obediencia*, die in Bezug auf die Vorgesetzten aus Liebe zu Gott für das Seelenheil notwendig ist." SCHELUDKO, Dimitri, « Über die Theorien der Liebe bei den Trobadors », *Zeitschrift für romanische Philologie*, LX (1940), p. 194-195. Parmi les exemples patristiques, ce qui nous compte, c'est maintenant celui de Bernard de Clairvaux : „Item obediencia dux est nobis ad virtutem, dux ad sapientiam, dux ad martyrium, dux ad patriam nostram." BERNARDUS CLARAVALLENSIS, *De statu virtutum*, 21, PL 184, 801, cité par D. Scheludko, *ibid.* (En réalité, selon l'édition de Migne : „Non est tamen S. Bernardi, sed cujusdam Benedictini," PL 184, 791). Erich Köhler dit aussi : „*Obediensa* wie auch *humildat* bedeuten das Sicheinfügen des höfischen Menschen in die Forderungen der ständischen Lebensordnung. *Obediensa* ist das beständige Hinhorchen auf die Gesetze dieses Lebens, die in echt mittelalterlichem Realismus als in ewiger Idee existierend gedacht werden und deren irdische, durch den Menschen selbst in dauernder Bemühung zu möglichst reiner Form gebrachte Erscheinung in der Liebe gesucht wird." KÖHLER, Erich, *Trobadoryrik und höfischer Roman*, Berlin, Rütten & Loening, 1962, p. 90. À propos d'une ligne ('no serai mais obediens / en Peitau ni en Lemozi') d'une autre cansó (*Pos de chantar...*) de Guilhem de Peitieu, Aurelio Roncaglia interprète le mot *obediens* de la façon suivante : „... mi pare basti a suggerire e persuadere che il verso di Guglielmo [cité] possa e debba essere interpretato, nella maniera più semplice e naturale, come una dichiarazione di lealismo feudale. [...] È una dichiarazione solenne, con cui rimette il suo mandato terreno, esprimendosi in un linguaggio consono alla concezione cristiana della responsabilità connessa al potere." RONCAGLIA, Aurelio, « Obediens », in *Mélanges de linguistique romane et de philologie médiévale offerts à M. Maurice Delbouille, II – Philologie médiévale*, Gembloux, 1964, 612. Néanmoins, n'oublions pas que Guilhem était le premier troubadour, par conséquent le mot, comme terme technique, était encore au début de son histoire.

valable que pour la version actuelle de l'ouvrage de Crescas du Caylar. Il s'agit là vraiment d'une transition, plutôt, d'une adaptation d'un livre biblique ; d'une transformation d'un livre inspiré dans un roman occitan dont le message original et l'intention artistique demeurent finalement en principe inconnus. La catégorisation porte tout de même une signification : le roman est une histoire racontée en *roman*, dans le cas échéant, en occitan. Ce qui nous reste et ce que les éditions nous présentent, ce n'est plus qu'une nouvelle occitane. Bien que l'on connaisse plus ou moins le message du livre biblique et que l'on essaie de formuler une interprétation solide de la nouvelle occitane, la conception artistique du roman occitan de la Reine Esther nous reste inconnue.

Pour continuer l'analyse des conceptions poétiques, il est nécessaire de rappeler que les deux ouvrages à comparer ont vu le jour pour différentes raisons. Le livre biblique a été conçu pour expliquer la fête juive des *Pourim* à l'aide de la littérature : les conflits entre les personnages et les nations organisent le texte tout au long de l'histoire. En revanche, la version occitane n'est pas et n'a jamais été considérée comme un texte inspiré au sens théologique. Le texte de Crescas, même dans l'état fragmentaire, n'est qu'une histoire didactique, adressée surtout aux femmes, ou du moins à un public moins érudit⁵ mais qui connaissait tout de même l'histoire biblique.

Il faut ajouter à cela que l'ouvrage de Crescas du Caylar peut être situé parmi d'autres *novas* qui abordent le même sujet. La situation et l'analyse du mariage dans la société, le décalage plus ou moins visible entre les mœurs officielles et celles en pratique ont donné lieu à une série de produits littéraires ayant la crise du mariage pour thème. Ceux qui en parlent d'un ton plus serein s'avèrent plus vivants et ils sont entrés dans l'histoire littéraire faisant partie du canon artistique. C'est ainsi que l'on voit comment la position poétique et le sujet au sens strict se lient : la représentation littéraire des problèmes moraux du mariage était fréquente dans la littérature occitane médiévale. Ce qui est unique et exceptionnel, c'est la représentation juive de cette sorte de problème. L'ouvrage de Crescas du Caylar peut donc être interprété comme une certaine réponse juive aux produits littéraires de l'entourage chrétien. L'ouvrage même semble constituer un témoignage des interférences culturelles riches existant entre les différentes communautés aux identités multiples.

Le mariage est le point de départ permettant de jeter enfin un coup d'œil sur l'aspect éthique des deux ouvrages. Bien que la version biblique mentionne la fidélité à propos du destin de Vasthi, elle se concentre malgré tout sur les conflits nationaux entre les Juifs et les Perses. Étant donné que l'ouvrage occitan est lacunaire, on ne sait pas s'il s'occupait de ce problème. Il ne nous reste qu'à accepter l'ouvrage comme tel : un sous-sujet de l'histoire biblique est devenu

⁵ „Nach diesem, das nach des Verfassers eigener Angabe für Frauen und Kinder in der Volkssprache geschrieben ist, schrieb Crescas noch ein hebräisches Gedicht desselben Inhaltes für die, welche diese Sprache verstanden, also die Leviten. Die Erzählung ist dabei im provenzalischen Text einfacher als im hebräischen.“ MÜLLER, Erich, *Die altprovenzalische Versnovelle*, Halle, Niemeyer, 1930, p. 86.

central. La condamnation de Vasthi et ses conséquences juridiques attirent l'attention du public de nos jours.

L'existence de cette sorte de « conséquences » est d'ailleurs une méthode littéraire fréquente dans la Bible. Si on envisage une sanction, elle prouve la présence d'un certain problème⁶.

Chanaan in manu eius statera dolosa calumniam dilexit. (Os 12,7)

Quando transibit mensis et venundabimus merces, et sabbatum et aperiemus frumentum, ut inminuamus mensuram et augeamus siclum et subponamus stateras dolosas. [...] Iuravit Dominus in superbia Iacob, si oblitus fuero usque ad finem omnia opera eorum. (Am 8,5.7)

De même, si le rapport entre les femmes et les hommes est mis en question, ce qu'il y avait probablement une certaine crise derrière la manifestation littéraire. Sans doute était-ce l'atmosphère sociale et la mentalité commune qui a provoqué l'apparition de ce sujet dans la littérature occitane médiévale.

Du point de vue moral, ce sont la mort de Vasthi et la décrétale royale promulguée pour éviter des cas similaires qui se trouvent au centre de l'ouvrage. Aucun problème philologique rendant plus difficile l'interprétation du texte n'est donc envisagé.

Se aquest fag non es punit,
Totz los maritz seran aunitz
Non trobares une de mil
Qe a son marit mais sie umil.
Non ne aura femna de orre talh
Qe son marit preize un alh :
Se es batuda ni ferida,
Veus tantost la brega bastida.
Tornaran s'en a los maritz⁷.

D'abord, en ce qui concerne la condamnation de Vasthi, il est clair que le jugement est un peu exagéré : la mort est une punition extrême pour la désobéissance, et elle ne prouve que le pouvoir du roi. En fait, c'est une preuve de la loyauté du conseiller Memoukhan qui a conçu le jugement. Cependant le roi se repentit de la mort de sa femme : « E de Vasti lo cor di dol⁸. » Le déroulement de la sélection de la nouvelle reine est caractérisé par un déséquilibre semblable : le plus important, c'est la beauté extérieure, sans aucun égard à l'origine nationale ou à la situation sociale.

⁶ Les exemples les plus connus sont en rapport de la vie commerciale : « Chanaan in manu eius statera dolosa calumniam dilexit. » Os 12,7 ; « dicentes : quando transibit mensis et venundabimus merces, et sabbatum et aperiemus frumentum, ut inminuamus mensuram et augeamus siclum et subponamus stateras dolosas. [...] Iuravit Dominus in superbia Iacob, si oblitus fuero usque ad finem omnia opera eorum. » Am 8,5.7.

⁷ CRESCAS DU CAYLAR, v. 299-309.

⁸ *Ibid.*, v. 356.

Non gardon se es gentil
son linage o sotil,
Sia juzieua o saraïna,
La blus bela sia regina.
Aqest conselh fon gran folia,
Car sol per una qe en volia
En Susan las fazia totas venir
Sol per una a retenir,
Es aqelas qe el non volc
S'en tornavan lor morre lonc⁹.

Le jugement de Crescas vaut la peine d'être observé car ce n'est pas l'unique cas où l'auteur exprime son avis.

Le but visé par la décrétale royale, proposée par Memoukhan, est beaucoup plus intéressant. Le texte n'est rien d'autre qu'une sorte de développement d'une thèse que lui fait suite notamment :

... qe sia senhor de son ostal
Tot om, car ben escas...¹⁰

Il ne s'agit jusqu'ici que d'une authentification de la situation sociale de l'époque à l'aide de l'autorité de la tradition biblique, vivante dans la communauté concernée. Et c'est le point où il faut retrouver la nécessité artistique, la raison d'être du roman. En effet, juste après la décrétale et la thèse, on lit une sorte d'explication supplémentaire, un mode d'emploi qui reflète plusieurs traditions.

Cascun parle son lengage,
Sia son profieg o son damage,
Qe non engane sa companha ;
Se es de Fransa o d'Espanha,
Car om non sap aqel qi es,
E el non deu parlar frances
Qe om se creirian veraiamenz
Q'el fos frances naturalmenz ;
Darian li om molher francesa,
E pueis, apres qu'el l'auria presa,
Sa senhoria seria perduda,
Car se tenria per esperduda ;¹¹

Cette explication est du moins étrangère au milieu biblique, même s'il s'agit d'un remaniement pour le public juif médiéval. Quelle peut en être la raison¹² ? Si on

⁹ *Ibid.*, v. 369-378.

¹⁰ *Ibid.*, v. 316-317.

¹¹ *Ibid.*, v. 321-332.

¹² Marie-Claire Viguié propose ce qui suit : « Il pourrait s'agir d'un problème d'accueil dans les communautés. Un juif 'espagnol' en fait descendant d'occitan exilé, arrive et parle avec l'accent du pays. On découvre après le mariage son origine, il a obtenu un droit de s'établir dans le Comtat, mais cela pose

analyse le texte d'un peu plus près, on se rend compte du fait qu'il a une intention double : il s'élève tantôt contre les Français, et tantôt, sans doute de manière sous-entendue, contre les chrétiens.

La position contre les Français s'explique par la situation politique : une centaine d'années après l'invasion du Midi, le pouvoir central français n'est toujours pas favorisé. La communauté juive se trouve dans une situation particulière : elle est minoritaire et par rapport aux Français et par rapport aux chrétiens. L'intention sous-entendue donne la clé pour la compréhension. Il semble probable que les noms des nationalités soient à interpréter comme des métaphores : sans doute ne s'agit-il pas de Français ou d'Espagnols, mais de chrétiens. Néanmoins, il ne s'agit pas d'antichristianisme : les deux intentions sont profondément liées à une autre tradition biblique, celle des livres d'Esdras et de Néhémie, dont un des messages le plus important est justement l'interdiction des mariages mixtes :

Tulerunt enim de filiabus eorum sibi et filiis suis, et commiscuerunt semen sanctum cum populis terrarum. (Esd 9,2a)

Percutiamus foedus cum Deo nostro, ut proiciamus universas uxores et eos, qui de his nati sunt, iuxta voluntatem Domini. (Esd 10,3a)

Et ut non daremus filias nostras populo terrae, et filias eorum non acciperemus filiis nostris. (Neh 10,29)

In diebus illis vidi Iudaeos ducentes uxores azotias ammanitidas et moabitidas, et filii eorum ex media parte loquebantur azotice et nesciebant loqui iudaice, et loquebantur iuxta linguam populi et populi. Et obiurgavi eos et maledixi, et cecidi ex ipsis viros et decalvavi eos et adiuravi in Deo, ut non darent filias suas filiis eorum, et non acciperent de filiabus eorum filii suis et sibimet ipsis dicens. (Neh 13,23-25)

Il est très peu vraisemblable qu'à l'époque, la communauté juive occitane ne connût pas ces textes qui témoignent d'un acte traditionnel de défense de soi contre les cultures majoritaires dans une autre époque. À propos du livre d'Esther, sous le prétexte d'une histoire traditionnelle célébrant la gloire juive du passé, en s'appuyant sur l'activité organisatrice communautaire d'Esdras et de Néhémie, Crescar du Caylar se concentre sur les problèmes et sur les devoirs les plus essentiels de la communauté juive de toutes les époques. La vie des Juifs de toutes les périodes de l'histoire, y compris du XIV^e siècle, consiste à garder la tradition, à ne pas se mêler avec l'entourage, à être sans cesse fidèle à Dieu et à ses lois. Cependant la tradition et la séparation comme mode de vie ont été sans aucun doute re-interprétées à cette époque-là. Certes, la pratique de la *fin'amor* et de la *fol'amor*, le problème de l'*obediensa* ont aussi influencé la vie juive. De cette façon, la considération sur le mariage, la connaissance des langues par le couple, la position des maris sont observées du point de vue de l'intégrité de la communauté juive.

des problèmes vis-à-vis des autorités. » VIGUIER, Marie-Claire, « Les juifs dans le texte occitan : autour de la reine Esther », III^e Congrès international de l'AIEO, Montpellier, 1990, II, p. 569-582.

Cependant Memoukhan, le conseiller, est juif lui aussi. Une série de questions se pose alors : de qui sa proposition reflète-t-elle l'opinion ? Est-il vraiment un conseiller du roi perse ? Sa proposition s'adresse-t-elle vraiment à l'empire perse ?

Sur base de ces questions, on constate l'exemplarité du roman de la Reine Esther. Sous le prétexte d'un remaniement d'une histoire biblique, le message actuel est communiqué par un conseiller royal qui est en réalité le porte-parole de la communauté juive occitane. Sa proposition et son avis préparent l'arrivée et l'entrée de la jeune fille juive, Esther. De cette façon, il est clair que la mort de Vasthi ne sert que la gloire des Juifs et de leur Dieu – ce qui est une pensée trop rude et archaïque pour nous et ce qui rappelle à nouveau les caractéristiques de l'Ancien Testament.

De ce point de vue, il est vraiment triste que l'on ne connaisse plus la suite et la fin de la *novas*. Néanmoins, à propos du discours de Memoukhan, on pourrait imaginer une conclusion différente de la version biblique. À partir de ce point imaginaire, le genre de la *novas* changerait de nouveau, car il ne s'agirait plus d'une version populaire du livre biblique, mais plutôt d'une pièce de la littérature de sagesse dans laquelle l'autorité de l'histoire traditionnelle sert à retrouver la voie à suivre.

Cependant, dans son état actuel, du point de vue de l'éthique, la *novas* met l'accent sur la position traditionnelle des maris et sur la pureté des mariages. Les deux points essentiels représentent finalement une défense de soi : le premier par l'*obediensa* contre la *fol'amor*, le deuxième contre l'entourage, au nom de la tradition biblique. Pour les deux, ce sont justement l'identité et l'intégrité juives qui servent de base pour une définition de soi qui reste ensuite valable dans le contexte de l'époque.